

Intra CL

### Public

1 groupe d'agents de la  
Caf du Puy de Dôme  
Calendrier - Lieux -  
Modalités d'accès :  
Planification sur le site  
EGOC [Sessions à venir]  
Nous contacter pour suivi  
des programmations et  
des planning sur  
[www.egoc.org](http://www.egoc.org)

### Catégorie

Formations  
Chantiers locaux

### Tarifs

### Modalités d'animation

### Formateur

ACCOLADES - CARON  
Delphine

### Effectif

### Taux de satisfaction

### Tarif / Coût stagiaire

## 2019- Formation / Action - Accompagnement au déploiement de la CTG - Elaboration du projet de territoire, conduite et signature de la CTG - CAF 63

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

### Contenu

### Contexte de la mission

Les Conventions Territoriales Globales (CTG) s'inscrivent dans les orientations prioritaires de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2028/2022. Il y est précisé que la stratégie de la CNAF se déploie au niveau départemental à travers les schémas départementaux des services aux familles (SDSF) et se décline localement dans les CTG conclues au niveau intercommunal, voire communal pour ce qui concerne les plus grandes villes. Ainsi, il est attendu que les CTG se déploient sur l'ensemble du territoire pour tendre vers un taux de couverture de 100% à atteindre pour chaque CAF. Ces outils doivent permettre d'améliorer la régulation de l'offre et de la demande de services dans les territoires.

Comme beaucoup de départements français, la CAF est confrontée au redécoupage des territoires imposé par la loi NOTRe. Cette redistribution territoriale constitue une opportunité quant à la construction avec les partenaires de projets sociaux pour ces nouveaux territoires et, par là-même de CTG.

C'est dans ce contexte que la CAF du Puy-de-Dôme sollicite l'EGOC afin d'être accompagnée, au travers d'une formation action et via le prisme de territoires expérimentaux, au déploiement de la CTG sur ces nouveaux territoires.

## Public

Au regard des besoins exprimés par la CAF du Puy-de-Dôme, des enjeux attachés à cette démarche et de notre expérience d'accompagnement, nous préconisons que les participants à cette formation action soient issus de différents corps de métiers présents à la CAF :

{C}{C}

{C}{C} {C}{C} {C}{C}

### **La quatrième phase sera consacrée à l'élaboration du projet de territoire, la conduite et la signature de la CTG**

Cette phase intégrera la construction d'un processus d'évaluation au fil de l'eau de la CTG. Elle sera construite avec les groupes projets.

#### **24 septembre 2019**

##### **Ø Objectifs :**

- Construire un projet de territoire partagé et participatif à 5 ans,
- Co-construire des méthodologies de projet participatives intégrant la participation des différentes parties prenantes aux différents temps de construction du projet de territoire,
- Construire l'évaluation des actions au travers des différents niveaux de mesure (effectivité, efficacité, efficience, impact...).

#### **07 octobre 2019**

##### **Ø Objectifs :**

- Accompagner le déploiement de la CTG sur le territoire et

le pilotage participatif du projet,

- Co-construire les conditions d'une coopération durable entre coordinateur CTG (Chargé de Conseil et de développement CAF) et coordinateur de territoire (EPCI).

## Méthodes pédagogiques

Cette démarche de formation « propose le développement des compétences propres à une action émancipatrice en termes de capacitation de l'individu et/ou du groupe [1] ». C'est pourquoi elle permet la mobilisation des acteurs au regard de leurs pratiques actuelles.

**Elle se traduit ainsi par :**

§ Une conduite participative du projet de formation :

Utilisation des méthodes d'animation participatives et des processus de décisions collectives. Les savoir-faire et l'expérience de chacun sont mobilisés.

Une démarche en prise avec votre réalité :

Accompagnement de la transformation des pratiques. Co-construction des outils qui permettront d'ancrer ces transformations dans le quotidien de chaque acteur.

§ Un processus évolutif au cours de la formation :

Un processus qui laisse de la place à l'émergence de nouveaux questionnements et prise en compte de la réalité rencontrée au cours de la formation. Ainsi, les contraintes de chaque acteur pourront être intégrées dans le processus. C'est le propre d'une démarche participative que de ne pas être « bouclée » à l'avance.

§ La garantie d'une posture d'écoute, de bienveillance et de rigueur :

Le formateur prend en compte les attentes du groupe, les préoccupations individuelles des participants et celles du commanditaire sans se positionner comme un expert.

Ainsi, à travers un processus de conscientisation, il s'agit de

développer une pédagogie de l'engagement et de faire émerger des méthodes d'actions. Le groupe intègre une dimension critique et collective vis-à-vis de la réalité qu'il souhaite transformer (action/réflexion/action). Les méthodes et outils pédagogiques utilisés font partie intégrante du contenu formatif. Ils participent de la caisse à outils dont disposeront les futurs Chargés de conseil et de développement territorial.

## Intervenant

**Delphine Caron** animatrice formatrice au sein d'ACCOLADES

## Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

Une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

- Agents de Conseils et de développement territoriaux,
- Travailleurs sociaux,
- Permanenciers (prestations de services),
- Agents de Conseils et de développement thématiques,
- Statisticien,
- Responsable d'action sociale.

### **Méthodes mobilisées**

Modalités d'évaluation et de validation:

**Evaluation en amont** : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

**Evaluation au cours de la formation** : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

**Evaluation à chaud** : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

**Evaluation à froid** : réalisée avec un outil interne Caf

**Attestation de suivi** : Feuille de présence

**Attestation de participation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

---

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »



---

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

---

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,  
d'accompagnement aux personnes  
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,  
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**

---